

DEC190021INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Didier Bouchon en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Didier Bouchon.

Article 2

M. Didier Bouchon, Professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 40% de son temps de travail.

En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « écologie, évolution et biodiversité », la mission de Didier Bouchon a pour objet le suivi et l'aide à l'évaluation des laboratoires de cette thématique. En charge des liens avec l'HCERES, Didier Bouchon représentera également l'Institut écologie et environnement lors des réunions sur site avec les tutelles pour les unités relevant de la section 29 et suivra les actions relatives aux thématiques liées à la génétique des populations.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Didier Bouchon demeure affecté à l'UMR7267 Ecologie et biologie des interactions (EBI) – Université de Poitiers – Bât B37 – 1, rue Georges Bonnet – TSA51106 – 86073 Poitiers cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuh



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90